

Table des matières

Introduction	3
Considérations en lien avec la COVID	4
Journées consacrées au Vote étudiant	5
Méthodes de scrutin	6
Lignes directrices suggérées	8
Exigences relatives au Vote étudiant	10
Bulletins de vote correctement marqués	13
Transmission des résultats	15
Relations avec les médias	16
Insignes du personnel électoral	17
Feuilles de pointage	18

Introduction

Ce manuel est destiné à vous aider à organiser la journée du Vote étudiant dans votre école. Dans les pages suivantes, vous trouverez des suggestions sur la façon de coordonner le vote à l'aide de bulletins de vote papier et des instructions pour soumettre vos résultats.

Si vous souhaitez voter en ligne, veuillez contacter l'équipe CIVIX pour discuter des options disponibles.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

Pour nous adapter aux politiques et protocoles liés à la pandémie du COVID-19, nous nous sommes concentrés sur deux modèles clés pour l'organisation du vote. Cependant, veuillez utiliser votre meilleur jugement et consulter l'administration de votre école pour déterminer une approche qui fonctionnera le mieux pour votre école tout en permettant une distanciation physique.



Assurez-vous d'avoir ce matériel à votre disposition la journée du Vote étudiant :

- Urnes**
- Isoloirs**
- Bulletins de vote**
- Relevé du scrutin (formulaire de rapport)**
- Scellé ou ruban adhésif**

Vous devez fournir vos propres sceaux ou votre propre ruban adhésif pour fermer les urnes et veiller à ce qu'elles ne soient pas manipulées pendant le processus du vote.

Considérations en lien avec la COVID

Vous trouverez ci-dessous certaines considérations entourant la tenue du vote avec du matériel physique :

- Demandez à chaque classe de coordonner son propre vote pour éviter les grands rassemblements ou les mélanges d'élèves. Utilisez l'espace de la salle de classe ou du couloir plutôt que la bibliothèque ou le gymnase.
- Assurez-vous de faire respecter la distanciation physique si vous avez recours à un bureau de scrutin fixe. Ajoutez des marqueurs sur le sol si possible.
- Demandez aux élèves d'utiliser leurs propres crayons ou stylos pour marquer leur bulletin de vote.
- Vous pouvez faire voter les élèves à leur bureau pour éviter les déplacements et les contacts avec des surfaces.
- Les enseignants peuvent compter les bulletins ou le personnel électoral peut se limiter à un petit groupe d'élèves.
- Demandez aux employés électoraux de porter un masque si possible.
- Utilisez des gants pour compter les bulletins et/ou attendez quelques heures avant de les manipuler.

Assurez-vous également de vérifier auprès de votre conseil scolaire et de l'administration de votre école si toutes les activités sont menées conformément aux exigences les plus récentes en matière de santé et de sécurité.

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur la façon dont le matériel ou les activités pourraient être adaptés afin de répondre aux exigences particulières de votre école, veuillez communiquer avec l'équipe de CIVIX.

Journées consacrées au Vote étudiant

Les journées officielles du Vote étudiant auront lieu le jeudi 11 février et le vendredi 12 février 2021.

Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir vos résultats à CIVIX avant le vendredi 12 février 2021.

Si une des dates désignées pour le Vote étudiant ne vous convient pas, nous vous invitons à organiser le vote à l'avance.

Il importe de respecter la date d'échéance pour que CIVIX puisse inclure les résultats de l'école aux résultats préliminaires qui seront partagés le soir de l'élection (le samedi 13 février 2021).

Les résultats reçus après la date d'échéance seront ajoutés au décompte final et partagés après la journée de l'élection.



Méthodes de scrutin

Les méthodes de scrutin suivantes ont pour but de vous aider à organiser le vote. Vous pouvez choisir une ou plusieurs de ces suggestions ou élaborer une méthode qui fonctionne pour votre école.

Méthode A : VOTE PAR CLASSE (bureau de scrutin fixe)

Les membres du personnel enseignant amènent leurs classes au(x) bureau(x) de scrutin à des heures précises fixées à l'avance. On suggère de procéder par classe ou par année d'études afin d'éviter que des élèves votent plus d'une fois. Une fois que les élèves arrivent au bureau de scrutin, les membres du personnel électoral leur indiquent où faire la file pour voter. Cette méthode offre aux élèves l'expérience authentique d'une visite dans un bureau de scrutin. Envisagez la possibilité d'ouvrir davantage de stations afin que tous les élèves aient le temps de voter durant le temps alloué; sinon, songez à étaler le scrutin sur plusieurs jours.

Méthode B : VOTE LIBRE (bureau de scrutin fixe)

Le bureau de scrutin est ouvert toute la journée et les élèves ne peuvent voter que durant leurs temps libres. Une fois que les élèves sont au bureau de scrutin, les membres du personnel électoral leur indiquent où faire la file pour voter. Bien qu'il s'agisse là d'un mode de scrutin authentique, il tend à générer un taux de participation plus faible et un afflux d'électeurs sur une courte période, notamment entre les heures de cours et à l'heure du dîner. Envisagez la possibilité d'ouvrir davantage de bureaux de scrutin pour mieux gérer les périodes d'affluence.



Méthode C : VOTE EN SALLE DE CLASSE (bureau de scrutin en classe)

Avant le début des cours, distribuez les bulletins de vote aux enseignants titulaires dans chaque classe. En début de matinée, chaque titulaire remet les bulletins de vote aux élèves de sa classe. Ceux-ci votent aussitôt et l'enseignant recueille les bulletins de vote peu après. Avant la fin du cours, le personnel électoral viendra chercher, dans chaque classe, les bulletins de vote qui auront été recueillis dans une urne ou dans une enveloppe. Les urnes et/ou les enveloppes sont enmenées dans une salle fermée à clé, où les bulletins de vote seront comptés immédiatement ou plus tard dans la journée. Cette méthode a l'avantage d'être rapide et facile, car elle peut se faire en quelques minutes en début de journée. Par contre, elle ne procure pas aux élèves l'expérience d'une visite au bureau de scrutin. Pensez à proposer une autre méthode de scrutin aux élèves qui ne voient pas leur enseignant titulaire en début de journée.

Méthode D : Bureau de scrutin ITINÉRANT (bureau de scrutin en classe)

Durant le premier cours de la journée, le personnel électoral se déplace d'une classe à l'autre avec le matériel électoral. Cette méthode fonctionne généralement bien avec trois agents électoraux par groupe. Une fois que chaque classe a voté, on conserve toutes les urnes dans une salle fermée à clé, où les bulletins de vote seront comptés immédiatement ou plus tard dans la journée. Cette méthode permet d'éviter les longues files d'attente, les retards et les perturbations causées par le déplacement de classes entières. Organisez-vous pour aménager suffisamment de bureaux de scrutin itinérants afin que tous les élèves puissent voter durant une période de la journée. Il est conseillé de prévoir environ 15 minutes par classe pour le vote.



Lignes directrices suggérées

Rôles pour la journée du Vote étudiant

Habituellement, il est proposé aux élèves de jouer les rôles des membres du personnel électoral pour leur offrir une meilleure expérience du processus électoral. Cependant, en raison de la pandémie, il est suggéré que les rôles soient réduits au minimum. Voici un résumé des rôles basés sur les rôles officiels dans une élection provinciale.

- **Les scrutateurs** sont les fonctionnaires responsables de la conduite de l'élection étudiante et du dépouillement des votes. Ce sont les seuls fonctionnaires électoraux autorisés à traiter les bulletins de vote pendant le dépouillement.
- **Les greffiers du scrutin** sont les personnes chargées de vérifier l'identité (facultatif), de rayer les électeurs de la liste électorale, de distribuer et de recueillir les bulletins de vote et de surveiller les urnes. Lorsque le processus de vote est terminé, les greffiers du scrutin aident les scrutateurs en totalisant les bulletins de vote comptés et en remplissant la feuille de décompte des votes.
- **Les représentants des candidats** sont des personnes nommées par un candidat pour agir à titre observateurs du processus électoral. Dans le cas du programme Vote étudiant, le chef d'équipe peut nommer des représentants des candidats pour chaque parti ou candidat. Les représentants des candidats peuvent être présents lors du dépouillement des bulletins de vote, mais ils ne peuvent en aucun cas manipuler les bulletins de vote.
- **Chef d'équipe du Vote étudiant** (un enseignant) : personne officiellement chargée d'assurer la liaison entre l'école et CIVIX. Elle est responsable de superviser l'ensemble du processus.

Si vous demandez aux élèves d'assumer les rôles d'employés électoraux, pensez à fournir des badges d'identification (reportez-vous à la page 17 pour les modèles).



Création et utilisation d'une liste électorale

Une liste électorale dans les écoles qui utilisent un bureau de scrutin fixe, ce qui donnera au scrutin le réalisme voulu et permettra de s'assurer que les élèves ne votent qu'une fois.

Pour créer une liste électorale par classe, il suffit d'avoir une copie supplémentaire de la feuille de présence de chaque classe.

Comme avec une véritable liste électorale, lorsque l'élève a reçu son bulletin de vote, le greffier du scrutin raye le nom de l'élève de la liste électorale pour indiquer qu'il a participé à l'élection.

Bulletins de vote

Les bulletins de vote du Vote étudiant sont imprimés et distribués après la clôture des candidatures.

Les bulletins de vote comprennent les noms des candidats locaux qui se présentent dans la circonscription électorale de votre école.

Veuillez vous assurer d'avoir fourni les bonnes informations sur la circonscription lors de votre inscription ou de les mettre à jour avant l'impression des bulletins de vote.

On recommande vivement au chef d'équipe (ou au scrutateur nommé) d'apposer ses initiales au verso de chaque bulletin de vote avant la journée du Vote étudiant, ce qui attestera du caractère officiel des bulletins de vote de votre école et assurera un processus sécuritaire. Cela peut être effectué longtemps à l'avance pour éviter que le papier ne soit manipulé par plusieurs personnes en peu de temps, ou vous pouvez utiliser des gants.

Exigences relatives au Vote étudiant

Voici une liste des procédures à suivre la journée du Vote étudiant, peu importe la méthode de scrutin choisie.

Avant de commencer

- Aucune publicité électorale n'est permise au bureau de scrutin ni sur les employés responsables des élections. Cette mesure vise à assurer un environnement entièrement impartial.

Scellage des urnes

- Dès que l'urne est assemblée, le scrutateur en montre l'intérieur aux greffiers du scrutin et aux représentants des candidats pour que tout le personnel électoral puisse s'assurer que la boîte est vide ;
- Les urnes sont closes à l'aide de scellés ou de ruban adhésif ;
- Le chef d'équipe appose ses initiales sur le ruban ou les scellés pour montrer qu'il a autorisé l'utilisation de l'urne au bureau de vote.



Réception d'un bulletin de vote au bureau de scrutin

- Lorsqu'un électeur se présente au bureau de scrutin pour obtenir un bulletin de vote, un greffier du scrutin prend alors un bulletin de vote, puis le plie en trois, dissimulant ainsi le nom des candidats à la vue des observateurs ;
- Le greffier du scrutin vérifie que le bulletin de vote porte bien les initiales du chef d'équipe (ou du scrutateur nommé), puis le donne, plié, à l'électeur ;
- L'électeur se rend derrière l'isoloir avec son bulletin de vote pour le marquer de façon confidentielle, puis le replie avant de quitter l'isoloir ;
- L'électeur remet son bulletin de vote marqué au greffier du scrutin ;
- Sans le déplier, le greffier du scrutin vérifie que les initiales du chef d'équipe ou du scrutateur sont visibles sur le bulletin de vote, sans le déplier;
- Une fois le bulletin de vote vérifié, l'électeur le dépose dans l'urne;
- Dans le cas où le bulletin de vote serait mal imprimé, ou si l'électeur déchire un bulletin de vote ou fait une erreur, l'électeur peut retourner le bulletin et en demander un nouveau. Le premier bulletin sera déclaré bulletin annulé, et le scrutateur inscrira « annulé » au dos du bulletin de vote et le conservera à part;



Dépouillement

- Le chef d'équipe vérifie que chaque urne demeure scellée par la bande de ruban adhésif sur laquelle il avait apposé ses initiales et que ni l'urne ni le scellé n'ont été endommagés, avant l'ouverture du bureau de scrutin.
- On coupe le ruban adhésif et les employés électoraux ouvrent les urnes afin de compter les bulletins.
- Les scrutateurs peuvent être présents pour observer le dépouillement se dérouler de façon juste.
- Les bulletins de vote seront comptés par le scrutateur en fonction de deux catégories distinctes (les bulletins de vote non déposés dans l'urne et les bulletins placés dans l'urne).

1 - Les bulletins de vote non déposés dans l'urne seront séparés et comptés comme suit :

ANNULÉ – Un bulletin de vote marqué par erreur ou déchiré et ayant été remplacé par un nouveau bulletin de vote. Ce type de bulletin n'a jamais été placé dans l'urne et a été conservé à part. Le scrutateur inscrit « annulé » au verso du bulletin de vote.

2 - Les bulletins déposés dans l'urne seront séparés et comptés comme suit :

VALIDE - Un bulletin de vote qui a été correctement marqué pour un candidat (voir page 13).

REJETÉ - Un bulletin de vote qui n'a pas été correctement marqué et déclaré invalide par le scrutateur (voir page 14).

- Les bulletins contestés peuvent être laissés au chef d'équipe qui les catégorisera selon les critères de validité d'un bulletin de vote.
- Les bulletins de vote ne sont pas recomptés à moins que le chef d'équipe n'ordonne un nouveau décompte pour confirmer les totaux obtenus.
- Vous pouvez utiliser une feuille de comptage pour vous aider à calculer le nombre de votes (page 18).

Relevé du scrutin

- Inscrivez, sur le relevé du scrutin, tous les votes comptés dans votre école la journée du Vote étudiant.
- Cela doit inclure tous les bulletins de vote, valides et rejetés.
- Le chef d'équipe vérifiera les résultats et approuvera le relevé en le signant.
- Le relevé signé constitue le résultat officiel de l'élection à votre école.
- Veuillez conserver le relevé du scrutin pendant un mois suivant l'élection parallèle du Vote étudiant, au cas où vos résultats devraient être vérifiés par CIVIX.

Bulletins de vote correctement marqués

Bulletin valide

Pour qu'un bulletin de vote soit compté comme un vote valide, il faut qu'on y lise clairement le choix de l'électeur. L'électeur doit marquer à sa manière, mais clairement, le cercle situé vis-à-vis du nom du candidat.

Voici des exemples de bulletins de vote correctement marqués :

- le cercle est coché ;
- le cercle est marqué d'un X ;
- le cercle porte une autre marque ;
- le cercle est rempli.

BRODY BLUE Apple Party / parti Pomme	<input type="checkbox"/>
TONY TEAL Banana Party / parti Banane	<input checked="" type="checkbox"/>
VERONICA VIOLET Pear Party / parti Poire	<input type="checkbox"/>
YASMIN YELLOW Independent / indépendant	<input type="checkbox"/>

BRODY BLUE Apple Party / parti Pomme	<input type="checkbox"/>
TONY TEAL Banana Party / parti Banane	<input type="checkbox"/>
VERONICA VIOLET Pear Party / parti Poire	<input checked="" type="checkbox"/>
YASMIN YELLOW Independent / indépendant	<input type="checkbox"/>

BRODY BLUE Apple Party / parti Pomme	<input type="checkbox"/>
TONY TEAL Banana Party / parti Banane	<input type="checkbox"/>
VERONICA VIOLET Pear Party / parti Poire	<input type="checkbox"/>
YASMIN YELLOW Independent / indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>

BRODY BLUE Apple Party / parti Pomme	<input checked="" type="checkbox"/>
TONY TEAL Banana Party / parti Banane	<input type="checkbox"/>
VERONICA VIOLET Pear Party / parti Poire	<input type="checkbox"/>
YASMIN YELLOW Independent / indépendant	<input type="checkbox"/>

Bulletin rejeté

Un bulletin de vote n'est pas compté dans le total des voix d'un candidat s'il n'indique pas clairement le candidat sélectionné.

Voici des exemples de cas de bulletins de vote rejetés :

- l'électeur a choisi plus d'un candidat. Le bulletin de vote est rejeté même si l'électeur a utilisé différentes façons pour marquer son bulletin de vote, par exemple, un crochet pour un candidat et un X pour un autre ;
- la façon dont le bulletin de vote a été marqué permet d'identifier l'électeur ;
- l'électeur laisse son bulletin blanc.

BRODY BLUE Apple Party / parti Pomme	①
TONY TEAL Banana Party / parti Banane	②
VERONICA VIOLET Pear Party / parti Poire	③
YASMIN YELLOW Independent / Indépendent	④

BRODY BLUE Apple Party / parti Pomme	<input type="radio"/>
TONY TEAL Banana Party / parti Banane	<input type="radio"/>
VERONICA VIOLET Pear Party / parti Poire	<input type="radio"/>
YASMIN YELLOW Independent / Indépendent	<input type="radio"/>

BRODY BLUE Apple Party / parti Pomme	<input type="radio"/>
TONY TEAL Banana Party / parti Banane	<input type="radio"/>
VERONICA VIOLET Pear Party / parti Poire	<input type="radio"/>
YASMIN YELLOW Independent / Indépendent	<input type="radio"/>

BRODY BLUE Apple Party / parti Pomme	<input type="radio"/>
TONY TEAL Banana Party / parti Banane	<input type="radio"/>
VERONICA VIOLET Pear Party / parti Poire Bob	<input type="radio"/>
YASMIN YELLOW Independent / Indépendent	<input type="radio"/>

Transmission des résultats

Étape 1 : Sélectionner sa méthode de transmission des résultats

A Au téléphone

Contactez l'équipe de CIVIX au 1-866-488-8775 pour transmettre les résultats de votre école.

B En ligne

Visitez <http://voteetudiant.ca/vote/tnl> et suivez les consignes pour soumettre les résultats de votre école.

Étape 2 : Entrer ou fournir son identifiant d'école et son code du scrutin

Votre identifiant d'école et votre code du scrutin se trouvent sur votre relevé du scrutin. Ces codes permettent, à vous ou à un membre de l'équipe de CIVIX, d'accéder à l'information sur votre école et votre circonscription.

Étape 3 : Transmettre ses résultats

À l'aide du Relevé du scrutin et d'un bulletin de référence, rapportez le nombre de votes pour chaque candidat et le nombre de bulletins de vote rejetés ou annulés. Veuillez revoir les définitions fournies en page 12.

REMARQUE SUR LA CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS :

Nous vous demandons, ainsi qu'à vos élèves, de garder les résultats confidentiels jusqu'à la fermeture des bureaux de vote la journée de l'élection (à 20h, le samedi 13 février 2021).

Le respect de cette exigence est très important afin que la divulgation des résultats du Vote étudiant n'ait lieu qu'au moment fixé et ne nuise en aucune façon à l'élection générale. En effet, une divulgation précoce des résultats pourrait influencer l'issue du vote.

Toute école qui divulguera prématurément ses résultats au public sera radiée des feuilles de résultats et suspendue indéfiniment de la participation à de futures élections.

Relations avec les médias

Il n'est pas nécessaire d'informer les médias de votre participation au Vote étudiant. Vous êtes toutefois libre d'envisager cette option. Veuillez toutefois consulter d'abord les politiques de l'administration de votre école et de votre conseil scolaire à ce sujet.

Bien que les médias ne puissent pas visiter votre école pendant la pandémie de COVID-19, les médias peuvent vouloir publier des photos de la journée du Vote étudiant ou mettre en place des entrevues virtuelles avec vous ou vos élèves. Si vous souhaitez que la presse fasse un reportage sur vous et vos élèves, contactez l'équipe de CIVIX à salut@civix.ca ou en composant le 1-866-488-8775.

Sinon, vous et vos élèves pouvez communiquer directement avec des membres de la presse locale et prendre les dispositions nécessaires :

- Tissez des liens dès le début de la campagne. Les journalistes ont tendance à aimer suivre les progrès d'une école ou d'une classe locale.
- Demandez aux équipes de rédaction de publier des éditoriaux et des chroniques rédigés par les élèves.
- Offrez de partager vos propres photos ou vidéos pour être publiées.

Nous vous recommandons fortement d'informer CIVIX de toutes activités médiatiques. Assurez-vous toujours que les autorisations médiatiques ont été signées à l'avance par les élèves (ou leurs parents / tuteurs) qui sont sur les photos.

Rappelez-vous : peu importe la relation que vous avez avec les médias locaux, ne divulguez pas les résultats du scrutin tenu à l'école avant la fermeture des bureaux de scrutins officiels.



SCRUTATEUR

NOM _____



VOTE ÉTUDIANT TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR 2021

GREFFIER DU SCRUTIN

NOM _____



VOTE ÉTUDIANT TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR 2021

REPRÉSENTANT D'UN CANDIDAT

NOM _____

NOM DU CANDIDAT _____

Feuille de comptage

5				5				5				5
10				10				10				10
15				15				15				15
20				20				20				20
25				25				25				25
30				30				30				30
35				35				35				35
40				40				40				40
45				45				45				45
50				50				50				50
55				55				55				55
60				60				60				60
65				65				65				65
70				70				70				70
75				75				75				75
80				80				80				80
85				85				85				85
90				90				90				90
95				95				95				95
100				100				100				100
105				105				105				105
110				110				110				110
115				115				115				115
120				120				120				120
125				125				125				125
130				130				130				130
135				135				135				135
140				140				140				140
145				145				145				145
150				150				150				150
155				155				155				155
160				160				160				160
165				165				165				165
170				170				170				170
175				175				175				175
180				180				180				180
185				185				185				185
190				190				190				190
195				195				195				195
200				200				200				200